

Se déplacer

Sécurité routière

Les routes sont souvent en bon état, et le taux d'accidents de la route en Égypte est l'un des plus élevés au monde. De manière générale, les Égyptiens ne respectent pas le code de la route et ne conduisent pas prudemment. Faites attention en traversant la rue, car les conducteurs ne donnent pas la priorité aux piétons. En cas d'accident, ne déplacez pas votre véhicule avant l'arrivée de la police, à moins que vous ne couriez un danger immédiat, par exemple à cause du comportement de la foule et que vous deviez vous diriger vers un endroit sûr.

Transports publics

Les normes de sécurité applicables aux voyages en train varient d'une région à l'autre de l'Égypte. Il y a eu des accidents majeurs au cours des dernières années, attribués au vieillissement de l'infrastructure, à un mauvais entretien et à des erreurs humaines. Faites preuve d'une grande prudence. En raison des habitudes de conduite dangereuses, les microbus sont à éviter. Notre représentant local sera à votre disposition pour tout renseignement.

Taxi

Les taxis sont relativement fiables. Dans la plupart des taxis, les compteurs ne fonctionnent pas, et les sièges arrière sont rarement équipés de ceintures de sécurité. On

recommande aux femmes de ne pas s'asseoir à l'avant dans un taxi, car cela pourrait être mal interprété par le chauffeur. Vous devriez toujours négocier le prix de la course avant le départ. Il arrive aussi que ces véhicules soient utilisés par des voleurs pour dévaliser les passagers. Notre représentant local sera à votre disposition pour tout renseignement.

Location de véhicule

Nous vous déconseillons de louer une voiture au Caire, la circulation y est très dangereuse. Dans les stations balnéaires, c'est simple et facile. Lorsque vous louez une voiture, souscrivez toujours une assurance. Les points de contrôle policier sont courants et peuvent entraîner des retards.

Ayez toujours sur vous vos papiers d'identité et l'immatriculation du véhicule. La circulation étant dangereuse, la prudence est donc de mise. Si vous êtes impliqué dans un accident de la route, il est possible que la police vous détienne jusqu'à ce que les circonstances de l'accident aient fait l'objet d'une enquête. Vous devez vous munir d'un permis de conduire international.
